Image not found or type unknown

CDD Gardien d'immeuble remplaçant pendant arrêt maladie

Par **baldur2713**, le **29/05/2015** à **16:16**

Bonjour,
Voici le problème que nous rencontrons actuellement dans notre immeuble : notre gardien est en arrêt maladie et nous avons pris un gardien remplaçant en CDD.
L'arrêt maladie de notre gardien vient d'être prolongé et nous souhaitons renouveler le CDD du gardien remplaçant.
Peut-on le faire sans risque de devoir ensuite l'embaucher en CDI ?
De manière générale, combien de fois peut-on renouveler le CDD de ce remplaçant sans courir le risque de voir le CDD transformé en CDI ?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **moisse**, le **29/05/2015** à **18:26**

Franchement pourquoi avoir cherché midi à 14 h. ??
Pour procéder au remplacement d'un salarié malade, il faut établir un CDD à terme incertain lié au retour de l'absent en faisant figurer comme période minimale (c'est obligatoire) la durée du premier arrêt maladie.
Maintenant vous ne pouvez renouveler le contrat que si une disposition du premier contrat le prévoit.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés